

AFRAV, Association Francophonie Avenir – Président Régis RAVAT, Syndicaliste

ALF, Avenir de la Langue Française et **FFI-France** – Président Albert SALON, docteur d'Etat ès Lettres, ancien ambassadeur

COURRIEL, Collectif Unitaire Républicain pour la Résistance, l'Initiative et l'Emancipation Linguistique – Président Georges GASTAUD, philosophe

DROIT de COMPRENDRE – Président Marc FAVRE d'ECHALLENS

Le 12 novembre 2012

Objet : demande formelle de droit de réponse à propos du bilinguisme en France

Monsieur le Président du C.S.A.,

A plusieurs reprises nos associations vous ont alerté, ensemble ou parallèlement, à propos des pratiques linguistiques désastreuses qui affectent l'audiovisuel public et privé au détriment du français, langue officielle de notre pays, et à l'avantage de l'anglais ou plutôt du "globish". Nous ne constatons pas, hélas, d'évolution positive à cet égard alors qu'il s'agit tout bonnement de faire respecter l'article II de la Constitution ainsi que les prescriptions de la loi Toubon.

Il y a pire désormais. De manière répétée, France 2 se fait le chantre de l'anglophonisation massive de notre pays sans jamais donner la parole aux défenseurs de notre langue. Tantôt il s'agit de vanter l'anglais dès l'école maternelle - voire dès la naissance - tantôt, comme ce fut le cas au journal télévisé de 20h du 7 novembre dernier, il s'agit de montrer que la France étant mal placée pour la connaissance de l'anglais, il faut adopter de nouvelles méthodes pour avancer dans la maîtrise de cette langue : et France II de donner la parole à la directrice de Sciences Po qui dispense ses enseignements en anglais aux futurs élus, hauts fonctionnaires et hommes politiques de la nation, en violation ouverte de la loi Toubon qui fait du français la langue de l'enseignement, mais aussi en contradiction avec le discours que M. F. Hollande a prononcé le 27 août 2012 à Paris intitulé "La francophonie au cœur de la XX^e conférence des Ambassadeurs" et au cours duquel il demande à ceux-ci de « **ne jamais oublier que la promotion de la langue, de la création française, c'est l'affirmation d'une vision du monde qui fait place à toutes les cultures** ». Et cette personne si peu soucieuse du respect dû à la loi et à l'identifiant majeur de notre nation, d'expliquer qu'en étudiant en anglais, nos

futurs hommes politiques s'ouvrent à d'autres modes de pensée, en clair au mode de pensée anglo-saxon avec toutes ses déterminations fort loin d'être neutres idéologiquement, politiquement et économiquement. En clair, il s'agit là d'un formatage redoutable et le prétexte de l'ouverture et du pluralisme de pensée est totalement inconsistant : se demande-t-on si des cours de politique sont délivrés en allemand ou en espagnol en Angleterre, se demande-t-on si l' "ouverture", toujours dans la même direction, ne consisterait pas à délivrer des cours à Sciences Po en chinois, en russe, en arabe ou en castillan?

Le plus grave c'est que dans cette émission, comme dans les précédentes sur le même sujet - qu'il s'agisse de l'invasion des mots anglais dans le dictionnaire Larousse ou de l'anglophonisation précoce des enfants - le journaliste de service ne s'interroge JAMAIS sur les dangers qui pèsent sur la langue nationale, sur la signification politique de cette politique de substitution linguistique qui touche de plus en plus de domaines: enseignes, publicités (les publicités de l'audiovisuel sont MASSIVEMENT envahies par le franglais et par les chansons en anglais comme bruit de fond), commerce, travail des entreprises françaises en France même, recherche, chanson, titre des films "français", etc., sans que les autorités esquissent le moindre geste pour faire respecter la loi, c'est-à-dire l'Etat de droit. C'est pourquoi nous demandons que dans les mêmes conditions que celles qui ont prévalu le 7 novembre, un droit de réponse sur la langue française soit accordé rapidement à nos associations. Notre pays est à terme menacé de voir sa langue reléguée au second plan sans que jamais les citoyens n'aient pu débattre contradictoirement de la politique linguistique de leur pays. Or le rôle principal d'un service public d'information, financé par tous les Français dont une écrasante majorité tient à sa langue, est de susciter le débat citoyen et non de formater les auditeurs dans le sens de la langue unique et de la pensée unique, fussent-elles bien en cour dans les milieux journalistiques dominants.

Il y aurait beaucoup à dire également sur le comportement de France-Inter dont plusieurs émissions s'intitulent, en pleine illégalité, "come on!", "Sumertime" ou "Down town". Si bien que de notre point de vue, une rencontre entre nos associations et M. le président du CSA s'impose au plus tôt.

Cette interpellation concernant les plus hautes autorités de notre pays, nous adressons copie de ce courrier non seulement au médiateur de l'audiovisuel mais au Président de la République et à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Certains, M. le Président, que vous donnerez une suite rapide, active et efficace à nos demandes de simple équité, nous vous assurons de nos sentiments sincèrement républicains.

PS – Vous voudrez bien trouver en annexe les constatations et réflexions d'un observateur averti